

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Fonds départemental pour la mise en oeuvre du Plan Energie Climat Territorial -
Année 2016 - 2ème répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2016, dans le cadre de la deuxième répartition 2016 du « Fonds départemental pour la mise en œuvre du Plan Energie Climat Territorial », un montant total de subventions de 690.545 € sur une dépense subventionnable de 1.719.616 € HT, selon la répartition proposée en annexe du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport.

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme 2016-22022E prévue au chapitre 204 du budget départemental dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité
M GERARD et M PONS ne prennent pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée